

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MRC D'ACTON
TENUE À HUIS CLOS LE 10 JUIN 2020 À 19H30, PAR VOIE DE
VISIOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. PARTICIPATION À LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE ET
ENREGISTREMENT**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par décret à plusieurs reprises depuis le 13 mars 2020 pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil d'administration et au comité exécutif d'une régie intermunicipale de siéger à huis clos et qui autorise ses membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public, afin de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que les séances soient tenues à huis clos tant que ne seront pas levées les interdictions de rassemblement décrétées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui ordonne que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSÉQUEMMENT,

2020-114 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit tenue par visioconférence et que l'enregistrement de celle-ci soit publiée sur le site de la MRC d'Acton.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-115 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants:

Au point varia:

- a) Entente sectorielle de développement de l'économie et de la main-d'oeuvre
- b) Transport collectif en milieu rural

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2020

2020-116 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

5. COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION POUR LA MRC D'ACTON

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait un état de la situation concernant les actions prises en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

- Ouverture des services de la Société de l'assurance automobile du Québec sans rendez-vous le 1er juin;
- Télétravail pour les employés qui le peuvent de par la nature de leur travail, toujours valide;
- Travail au bureau pour quelques autres avec mesures sanitaires et distanciation sociale, toujours valide;

6. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière assemblée.

7. LISTE DES COMPTES

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2020-117

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	423 263,10 \$
Comptes à payer	78 633,83 \$
Salaires et contributions de l'employeur	100 028,76\$
Total	601 925,69 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	3 223,81 \$
Comptes à payer	4 866,34 \$
Total	8 090,15 \$

8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- a) **Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 257-20 modifiant son règlement de zonage numéro 123-02;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSÉQUEMMENT,

2020-118

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Pierre Laflamme, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 257-20 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la municipalité de Béthanie soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

b) Milieux humides et hydriques – Demande de l'OBV Yamaska pour la diffusion des données

ATTENDU QUE les MRC, les organismes de bassin versant et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie sont tous partenaires du *Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques* de GéoMont (ci-après, le Programme);

ATTENDU QUE le Programme vise à développer des données utiles aux MRC pour leur Plan régional de milieux humides et hydriques, ainsi qu'à développer une base de données commune pour les organismes partenaires;

ATTENDU QUE les organismes de bassin versant du territoire ont l'obligation en vertu de la Loi sur l'eau de publier et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et notamment de mettre à jour les éléments concernant les milieux humides et hydriques pour 2021;

ATTENDU l'intérêt démontré par les partenaires du Programme pour les analyses que l'OBV Yamaska peut réaliser à l'aide des données du Programme;

ATTENDU QUE l'OBV Yamaska souhaite partager aux partenaires du Programme les analyses géomatiques réalisées à partir des données du Programme;

ATTENDU QUE les MRC disposent de la possibilité de diffuser au grand public les données de milieux humides et hydriques du Programme;

ATTENDU QUE plusieurs analyses développées par l'OBV Yamaska présentent des statistiques sur les milieux humides et hydriques sans que ce soit possible de les localiser sur le territoire;

CONSÉQUEMMENT,

2020-119

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'OBV Yamaska à partager les analyses développées à partir des données du *Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques* en respectant les conditions suivantes :

- Limiter le partage des données aux partenaires du Programme, ainsi qu'aux municipalités du territoire et aux ministères concernés (le cas échéant), toujours en adéquation avec les principes de partenariat constructif dans lequel se déroule le Programme;
- Ne pas diffuser publiquement les données du Programme permettant d'identifier l'emplacement précis des milieux humides avant que les MRC ne procèdent à la publication de leur plan régional de milieux humides et hydriques;
- Mentionner que les données sources utilisées ont été produites par GéoMont et ne proviennent pas des MRC;
- Restreindre aux mêmes obligations toute organisation avec laquelle l'OBV Yamaska aura partagé l'information.

**c) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) –
Demande d'aide financière pour l'actualisation du PIIRL**

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a accepté la version finale de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) le 11 mars 2015 et en a transmis une copie au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour approbation;

ATTENDU QUE le MTQ a transmis une lettre attestant de l'approbation du PIIRL de la MRC d'Acton le 10 novembre 2015;

ATTENDU QUE le plan quinquennal d'intervention pour les chaussées du PIIRL de la MRC a pris fin en 2020;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton désire présenter une demande d'aide financière au MTQ pour l'actualisation de son PIIRL;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a pris connaissance des nouvelles modalités d'application du volet PIIRL du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) publiées en avril 2020;

CONSÉQUEMMENT,

2020-120

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. Que le Conseil de la MRC d'Acton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette demande d'aide financière.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Desjardins – Campagne de financement « Du Cœur à l'achat »

ATTENDU la proposition faite par Desjardins afin que la MRC participe au programme « Du Cœur à l'achat » dans le but de soutenir les entreprises et organismes de la région;

ATTENDU QUE la MRC a été identifiée comme possible porteur du projet;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectifs de stimuler l'achat local et de permettre à trois organismes de la région de continuer à offrir des services essentiels;

ATTENDU QUE les trois organismes identifiés sont: le Centre de bénévolat d'Acton Vale, Horizon Soleil et la Maison de famille Valoise;

CONSÉQUEMMENT,

2020-121

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la MRC soit porteur du projet « Du Cœur à l'achat » et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à ce projet.

b) Foire Agroalimentaire de la région d'Acton

ATTENDU la résolution 2019-251 du 11 décembre 2019 qui confirme l'attribution d'une somme de 10 000 \$ à la Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'année 2020;

ATTENDU QUE toutes les mesures mises en place par le gouvernement pour contrer la pandémie de COVID-19 ont forcé l'annulation de l'événement devant se tenir les 4 et 5 juillet 2020;

ATTENDU QUE plusieurs dépenses ont déjà été engagées par l'organisme;

ATTENDU la correspondance adressée à la MRC par le président de la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton en mai 2020 demandant un soutien des commanditaires majeurs;

CONSÉQUEMMENT,

2020-122

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer que malgré l'annulation de l'événement prévue les 4 et 5 juillet, la contribution de 10 000 \$ par la MRC sera maintenue pour 2020.

9. SÉCURITÉ INCENDIE

Mandat externe pour soutien au préventionniste

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU l'obligation pour la MRC de produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le rapport pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 préparé par la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSÉQUEMMENT,

2020-123

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains pour l'année 2019;
2. De transmettre ledit rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de le rendre disponible pour consultation sur le site web de la MRC d'Acton.

11. CORRESPONDANCE

a) Théâtre de la Dame de Cœur – Demande d'appui

ATTENDU le projet Phase V du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) concernant la mise aux normes des bâtiments et de leurs équipements professionnels;

ATTENDU QUE le TDC a procédé à toutes les études pertinentes et que le projet est complet et recommandé par le bureau régional du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE ce projet représente des retombées économiques importantes pour la région;

ATTENDU la demande d'appui du TDC dans une correspondance adressée au préfet de la MRC d'Acton;

CONSÉQUEMMENT,

2020-124

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Théâtre de la Dame de Cœur dans ses démarches entreprises auprès de la ministre de la Culture et des Communications afin que le projet Phase V concernant la

mise aux normes des bâtiments et de leurs équipements professionnels puisse être approuvé et réalisé rapidement.

b) Désignation de représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Société Culturelle du Lys inc.

2020-125

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de représentants(e) de la MRC d'Acton à l'assemblée générale annuelle de l'organisme *Société Culturelle du Lys inc.* (Théâtre de la Dame-de-Cœur):

- M. Guy Bond
- M. Boniface Dalle-Vedove
- M. Jean-Marc Ménard

12. VARIA

a) Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025

CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère de l'Économie et de l'Innovation, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de Services Québec, de Montérégie Économique, de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie (l'Entente);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales en matière de développement économique et de main-d'œuvre de la Montérégie par la réalisation d'un plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que Montérégie Économique agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent collectivement à contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant des ressources pour une valeur équivalente à 300 000 \$ ainsi qu'une contribution monétaire de 300 000 \$, totalisant un montant global de 600 000 \$ pour la durée de l'Entente;

CONSÉQUEMMENT,

2020-126

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCEPTER la proposition d'Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025;

DE DÉSIGNER Montérégie Économique inc. comme organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

DE CONFIRMER la participation de la MRC d'Acton à l'Entente en y affectant un montant provenant du *FRR volet 2* et réparti de la façon suivante:

Sur la base des tableaux préliminaires fournis par la TCRM

674 dollars pour l'année 2020

1 348 dollars pour l'année 2021

2 064 dollars pour l'année 2022

2 107 dollars pour l'année 2023

2 107 dollars pour l'année 2024

DE CONFIRMER la participation en services et ressources de la MRC d'Acton à l'Entente;

D'AUTORISER *le préfet (ou son substitut)* à signer l'Entente au nom et pour le compte de la MRC d'Acton;

DE DÉSIGNER la directrice générale à siéger au comité de gestion prévu à l'Entente.

b) Transport collectif en milieu rural

ATTENDU QUE le service de transport collectif régional pour la MRC d'Acton a débuté en 2005;

ATTENDU QUE l'organisme mandaté par la MRC pour offrir ce service est Omnibus Région d'Acton;

ATTENDU QU'en 2019 Omnibus Région d'Acton a effectué 1 655 déplacements admissibles à l'aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la continuité de ce service est importante et nécessaire pour notre région;

CONSÉQUEMMENT,

2020-127

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport d'exploitation au 31 décembre 2019 du transport collectif en milieu rural présenté et déposé séance tenante;
2. D'adopter les états financiers au 31 décembre 2019 de Omnibus Région d'Acton;
3. D'adopter le Plan de développement du transport collectif en milieu rural, tel que révisé et mis à jour le 21 janvier 2020 par Omnibus Région d'Acton, incluant une stratégie d'utilisation des surplus accumulés attribuables au MTQ;
4. De confirmer la participation financière de la MRC d'un montant de 2 000 \$, pris à même les sommes prévues pour ce service au budget 2020;
5. De confirmer que pour 2020, la MRC anticipe 1 500 déplacements en transport collectif;

6. De confirmer que pour 2020, la MRC évalue à 113 198 \$ les dépenses anticipées, telles qu'apparaissant au montage financier déposé à l'automne 2019;
7. De confirmer l'octroi d'un contrat pour les années 2019 à 2023 à Groupe Swiftrans inc.;
8. De procéder à une demande d'aide financière au montant de 78 011 \$ au *Volet II, Aide financière au transport collectif régional – Transport collectif en milieu rural*, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ);
9. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à la demande d'aide financière 2020 auprès du MTQ et à transmettre tous les documents requis.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-128

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**